

# MerKUR DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

## Mehr Freiraum für Privatinvestitionen nötig

„Rote Zahlen“ in einem Unternehmen sind in der Regel auf unvorhersehbare Entwicklungen im Käuferverhalten und der Konjunktur, äußere Einflüsse wie der Anstieg der Energie- und Finanzierungskosten, oder auch der Steuer- und Soziallasten zurückzuführen. Staatliche Zuschüsse an krisengeschwächte Unternehmen in anderen Ländern können gleichfalls die Ursache für negative Betriebsergebnisse sein.

Infolge der strukturellen Krise in der der luxemburgische Wirtschaftsapparat steckt sowie infolge der konjunkturellen Flaute auf internationaler Ebene geraten viele Unternehmen seit geraumer Zeit in die Verlustzone. Dies geht einher mit finanziellen **Liquiditätsengpässen**, die ihren Ursprung neben dem Rückgang der Betriebsergebnisse auch in der in den letzten Jahren angewandten Hochzinspolitik sowie der drückenden Steuerlast haben.

Es stellt sich in diesem Zusammenhang die Frage, ob der Fiskus, der ja von den Gewinnen durch die Ertragssteuern einen nicht unerheblichen Teil erhält, nicht auch in schwierigen Zeiten für ein günstigeres Umfeld für Unternehmen Sorge zu tragen hat. Es gilt also Überlegungen anzustellen um etwaige Möglichkeiten zu ergründen, die es dem Unternehmen erlauben würden, durch kurzfristige Verluste entstandene Liquiditätskrisen besser zu bewältigen.

In Anlehnung an die in den Nachbarländern praktizierten Regelungen hat die Handelskammer, gemäß dem ihr aufgrund des Berufskammergesetzes zustehenden Initiativrecht, **zwei Gesetzesvorschläge** zu dieser spezifischen Steuerproblematik eingebracht.

Im ersten dieser Gesetzesvorschläge drängt die Handelskammer auf die Publizität der **gesetzlichen Hypotheken**, die den Steuerverwaltungen und den Sozialversicherungsanstalten automatisch zufallen. In bezug auf das **gesetzliche Vorzugspfandrecht**, über das Mobiliarvermögen der Gesellschaft und/oder des Kaufmanns als Steuerschuldner und Beitragspflichtiger schlägt die Handelskammer vor, im Falle eines Konkurses dieses Vorzugspfandrecht derart zu reduzieren, daß maximal die Hälfte der greifbaren Aktiva von staatlichen und parastaatlichen Stellen für diese Privilegien in Anspruch ge-

nommen werden kann. Was nun die gesetzliche Hypothek anbelangt, so muß diese, den allgemeinen Regeln der Eintragung unterliegen.

Zum gegenwärtigen Zeitpunkt sind diese **Privilegien** zum einen derart, daß sie im Regelfall die Aktiva einer in Konkurs gegangenen Gesellschaft zur Gänze aufzehren und zum anderen nur in den wenigsten Fällen der Allgemeinheit bzw. dem Geschäftsmann bekannt sind; Leidtragender im Fall eines Konkurses ist also weniger der Staat bzw. andere öffentliche Institutionen als vielmehr der kleine und mittlere Unternehmer.

Des weiteren sieht dieser Gesetzesvorschlag der Handelskammer eine **Verkürzung der Verjährungsfristen** der Steuerforderungen vor sowie die Aufhebung der legalen Solidarhaftung unter Eheleuten.

Mittels ihres zweiten Gesetzesvorschlages vom Januar 1983 schlägt die Handelskammer vor die Gesamtheit der Geschäftsaktiva bzw. den Handelsgeschäftsfonds als eine während fünf Jahren durch normale Abnutzung abschreibbare Anlage zu betrachten. Des weiteren beinhaltet dieser Gesetzesvorschlag eine weitere Möglichkeit zur Überwindung von Liquiditätskrisen dadurch, daß ein **Verlustausgleich** nicht nur im Wege des **Verlustvortrages** auf fünf Jahre ermöglicht wird, sondern auch durch Abzug des Verlustes vom Gesamtbetrag der beiden Vorjahre, also **Verlustrücktrag** für zwei Jahre.

Inbesondere die von der Handelskammer vorgeschlagene Erweiterung der Verlustverrechnung dürfte zu einer Verbesserung der Rentabilität und Liquidität vieler Unternehmer beitragen und somit auch einen positiven Einfluß auf die Erhaltung von Arbeitsplätzen haben. Außerdem stellen Steuererleichterungen und großzügigere Verlustverrechnungsregelungen ein geeignetes Mittel zur Beseitigung von Anlaufschwierigkeiten bei Existenzgründungen dar.

Eine Erweiterung der Verlustverrechnung und andere **steuerliche und administrative Erleichterungen** würden damit ausgezeichnet in die derzeitige Konjunktur- und Wirtschaftslage passen und nicht unbedeutend dazu beitragen, daß strukturelle Schwächen der Wirtschaft aus eigener Kraft überwunden und abgebaut würden.

# Entraves au commerce à l'intérieur des Communautés Européennes

Suite aux récentes mesures prises par différents gouvernements des pays voisins, la Chambre de Commerce a effectué un sondage auprès d'un échantillon de ressortissants concernés par ces mesures. A partir des réponses fournies, nous pouvons retenir différents types d'entraves :

## 1. utilisation de langue :

- exigence de rédiger les documents et les contrats dans la langue nationale
- marquage de l'emballage en français

## 2. contraintes techniques :

- absence de normes standardisées servant à l'approbation des produits
- en plus : pour certains pays : utilisation abusive de la norme
- Un pays demande même un agrément ministériel

## 3. décisions politiques dans les entreprises subventionnées

- fournisseur national exigé, d'où nécessité pour l'exportateur luxembourgeois de former des associations pour pouvoir présenter une offre d'une société de même nationalité que le client.
- prescription de fabrication à l'intérieur du pays.
- approvisionnement national avec présentation de certificats d'origine.
- aucune commande de sous-traitance ne peut être passée à l'étranger.

## 4. formalités douanières :

- contrairement aux accords, on demande des certificats d'origine pour des produits en libre circulation dans la CEE (Fr.)
- complexité douanière exagérée
- lenteur administrative - pédenterie
- détermination de la valeur en douane : traitement arbitraire des dépenses marketing

## 5. contingentements :

- problèmes administratifs pour l'obtention d'une licence d'exportation
- pour matières premières originaires des Pays de l'Est, les enquêtes anti-dumping engagées par la CEE constituent des entraves surtout pour les sociétés de commerce international

La Chambre de Commerce a demandé une intervention du Ministère des Affaires Etrangères dans les enceintes de la CEE pour s'élever contre la remontée du protectionnisme en Europe.



# exigez

un service complet  
et de qualité  
pour toutes  
vos opérations  
bancaires

**CAISSE  
D'EPARGNE  
DE L'ETAT**

LUXEMBOURG BANQUE  
DE L'ETAT



## 23 mars 1983 : Journée du commerce extérieur consacrée au sujet « Financement des exportations »

La Chambre de Commerce organise, en étroite collaboration avec la Fedil et Luxdevelopment s.à r.l. le mercredi, 23 mars 1983, une journée du commerce extérieur consacrée au thème « Financement des exportations ».

La journée placée sous le patronage de Monsieur le Ministre d'État, Président du Gouvernement, de Madame le Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Vice-Président du Gouvernement ainsi que de M. le Secrétaire d'État du Ministre des Affaires Etrangères s'adresse à ceux qui sont confrontés avec les problèmes d'exportation des entreprises luxembourgeoises.

Les buts de cette journée seront de faire connaître aux intéressés d'une part le système de financement et d'assurances des exportations ainsi que le fonctionnement pratique du système, tel qu'il se présente actuellement au Luxembourg, et d'autre part de déceler les lacunes de ce système du point de vue des entreprises. A cet effet, les organismes suivants ont donné leur accord de participation active à cette manifestation :

- Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois
- Compagnie privée d'assurance - crédit
- Société Nationale de Crédit et d'Investissement
- Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises
- Office du Dueroire

Les différentes organisations ont convenu le programme suivant pour la journée du 23 mars :

### Durant la matinée

#### *Instruments bancaires*

- producteurs de biens de consommation  
possibilités de :

financement - période de mise en place  
financement de la fabrication  
règlement

- producteurs de biens d'équipement  
possibilités de :  
financement - période de mise en place  
financement de la fabrication  
règlement

présentation par les représentants de :  
ABBL, SNCI, Copel

#### *Exposé sur les nouvelles techniques de financement :*

« Finance as a sales tool »

### Durant l'après-midi

#### *Assurance - crédit*

- producteurs de biens de consommation  
possibilités d'assurance :  
financement - période de mise en place  
financement de la fabrication  
règlement

- producteurs de biens d'équipement  
possibilités d'assurance :  
financement - période de mise en place  
financement de la fabrication  
règlement

présentation par les représentants de l'assurance-crédit privée et de l'Office du Dueroire

Pause

Conclusion

Clôture

Pour tous renseignements complémentaires et pour toutes informations au sujet de cette journée d'exportation, la Chambre de Commerce se tient à votre disposition.

## Aus dem Inhalt :

Mehr Freiraum für Privatinitiativen nötig . . . . .	1
Entraves au commerce à l'intérieur des Communautés Européennes . . . . .	2
23 mars 1983 : Journée du Commerce extérieur . . . . .	3
Programme de séminaires de management . . . . .	4-7
Prise de position sur le sujet de la réforme de l'assurance maladie . . . . .	8

Autobahn Trier - Luxemburg . . . . .	9
Dritter Fünfjahresplan für die Fremdenverkehrsinfrastruktur . . . . .	10
Verbesserte Rahmenbedingungen für Belgiens Wirtschaft . . . . .	11
Liquidations et ventes spéciales . . . . .	12
Foires et expositions . . . . .	13
Offres et propositions . . . . .	15

# Programme de séminaires de management pour les secteurs de l'industrie et des services

Programme 1983

Le monde économique et social est en pleine mutation sous l'impact de techniques nouvelles. La compétitivité ne peut être maintenue qu'en améliorant sans cesse la qualification des hommes.

La Chambre de Commerce participe à l'effort d'amélioration de la compétitivité en organisant des cours et séminaires s'adressant à tous les échelons de la hiérarchie des entreprises.

Vu la spécificité du contexte social et économique luxembourgeois, plusieurs entreprises locales ont organisé pour leurs cadres des séminaires de formation au cours de la décennie passée. Mais de tels efforts sont coûteux parce que isolés. Le but du présent programme est d'intégrer ces efforts dispersés dans un programme commun pour en faire profiter un plus large nombre.

Ce programme est le résultat de l'enquête que le Comité de Promotion de cette formation, constitué de représentants gouvernementaux, de représentants de l'industrie et de la sidérurgie ainsi que des représentants de la Fédération des Jeunes Dirigeants, avait effectué auprès des entreprises.

## « Le rôle du dirigeant comme meneur d'hommes »

### Objectif et programme

Ce cours qui est donné depuis 5 années aux cadres de la société Du Pont de Nemours pour les aider à assumer et perfectionner leurs multiples tâches, plus spécifiquement

— décider — déléguer — contrôler — critiquer — motiver — innover — développer

Pour chacune de ces techniques il est montré qu'il est préférable de s'éloigner du style du chef militaire traditionnel vers le rôle de meneur d'hommes capable de mettre en valeur toutes les ressources, idées et talents de ses collaborateurs.

**Destinataires et langue** Pour cadres moyens et supérieurs en langue française, pour cadres moyens et agents de maîtrise en langue luxembourgeoise.

**Méthode de travail** Exposés, discussion de groupes, exercices de groupe, jeux de rôle, questionnaires. Des notes de cours seront remises aux participants.

**Lieu, date et horaire** Chambre de Commerce de Luxembourg au Kirchberg, les 2, 3, 4 mars en luxembourgeois et les 7, 8, 9 mars en français, de 08:30 à 17:00 heures.

**Frais d'inscription** 6.000,— Flux par participant. Cette somme couvre l'entièreté des frais du séminaire, la documentation, les 3 déjeuners, les rafraîchissements, etc.. Elle est payable à l'inscription.

Ce séminaire est animé en langue française par P. Lutgen, Employee Relations Manager, Du Pont de Nemours et en langue luxembourgeoise par W. Betzen, Personnel Development Supervisor, Du Pont de Nemours.

## « La conduite d'un entretien individuel »

### Objectifs

La vie en entreprise est faite d'un grand nombre d'entretiens avec diverses personnes : chefs, collègues, subordonnés, clients, fournisseurs, partenaires, confrères, conseillers, représentants des pouvoirs publics...

**Ces entretiens individuels** peuvent avoir de multiples objets : engagement, évaluation, information, instruction, échange de vue, établissement d'un diagnostic, définition d'une ligne de conduite ou d'un plan d'action, présentation et défense d'une idée, rapport d'un projet.

Ils constituent un **élément essentiel** de la vie professionnelle des cadres. En effet, de leur efficacité dépendent la qualité des **communications** et de la circulation des **informations**, l'**ambiance de travail**, le **moral** des personnes concernées dans l'entreprise, l'image extérieure de celle-ci...

- Comment acquérir ou améliorer son **efficacité** dans ces contrats ?
- Quelles sont les **caractéristiques** qui régissent ces situations ?
- Comment établir un **diagnostic** sur les problèmes qu'elles peuvent engendrer ?
- Quelles **solutions** peuvent être apportées et suivant quelles méthodes ?

Ce séminaire se propose de présenter un certain nombre d'éléments de réponse à ces questions en termes de **concepts** et d'**outils** de management utilisés dans ce domaine particulier.

**Destinataires** Ce séminaire s'adresse aux **dirigeants** et aux **cadres moyens** ayant une formation secondaire ou une expérience professionnelle équivalente.

**Méthode** Ce séminaire comporte un certain nombre d'**exposés conceptuels** branchés en permanence sur la pratique et plusieurs **études de cas** adaptés à partir de situations vécues. Une place raisonnable est également donnée aux **échanges de vues** et aux **discussions de groupe**. Des notes de cours et d'études de cas sont remises aux participants.

**Langue** Ce séminaire est animé en langue française.

**Lieu, date et horaire** Chambre de Commerce de Luxembourg, au Kirchberg, pendant 2 jours, au cours du mois d'avril. Le service de formation continue se tient à votre disposition pour vous renseigner sur des dates précises (Chambre de Commerce — tél. : 43 58 53).

- Programme**
- La définition de l'entretien individuel
  - Le contexte de l'entretien individuel
  - Les différents types et objets de l'entretien individuel
  - Les difficultés et les contre-indications en entretien individuel
  - Les attitudes en entretien individuel
  - Les techniques en entretien individuel
  - Un exemple particulier : l'entretien individuel et l'appréciation du personnel.

Ce séminaire est animé par Jacques Grosjean. Juriste et Economiste de formation, ce dernier possède une expérience antérieure de plusieurs années en gestion du personnel, en organisation et en animation de séminaires de management. Il est actuellement Directeur en charge des Crédits Internationaux à la Banque Unie Est-Ouest S.A. Il est également Président de la Commission Formation Professionnelle de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois.

## Pédagogie du dirigeant au lieu de travail

<b>Objectifs</b>	Donner au dirigeant, formateur, contremaître, chef d'équipe les moyens et la méthode pour résoudre des problèmes de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>– détecter les besoins de formation</li> <li>– élaborer et animer une action de formation</li> <li>– initier d'une façon systématique et efficace tout collaborateur à son poste de travail.</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– la pédagogie au lieu de travail :</li> <li>– la relation formateur-formé</li> <li>– l'analyse du travail à enseigner ; la fiche d'analyse</li> <li>– la transmission de connaissances, l'art d'enseigner</li> <li>– les auxiliaires pédagogiques, les moyens audio-visuels.</li> </ul>
<b>Méthode</b>	exposés, travail en groupe, étude de cas, élaboration et présentation d'une action de formation entraînant pratique au magnétoscope.
<b>Participants :</b>	le stage s'adresse à tous ceux qui doivent initier un ou plusieurs collaborateurs à un nouveau poste de travail, qui doivent préparer et animer des actions éducatives destinées à des adultes dirigeants, cadres supérieurs et moyens.
<b>Langue</b>	Le stage est animé en langue française.
<b>Lieu</b>	Chambre de Commerce de Luxembourg.
<b>Date</b>	17 et 18 mai 1983 de 8.30 h à 17.30 h.
<b>Animateurs</b>	MM. Jean MARX et Dan SCHEID, chargés de cours au Lycée Technique Privé Emile Metz.
<b>Frais d'inscription</b>	4.000,— Flux par participant. Cette somme couvre l'entièreté des frais de séminaire, la documentation, les 2 déjeuners, les rafraîchissements, etc. Elle est payable à l'inscription.

## « La conduite d'une réunion »

<b>Objectifs</b>	La vie professionnelle est faite d'un <b>nombre toujours croissant de réunions</b> . Ces dernières peuvent avoir <b>les objets les plus variés</b> et porter soit sur des questions limitées à l'entreprise soit sur des questions qui, bien que la concernant, débordent plus ou moins largement le cadre de celle-ci.
	Ces réunions constituent un des <b>éléments clés</b> de la fonction de cadre. En effet, de leur <b>efficacité</b> dépendent la qualité des décisions prises et de l' <b>exécution</b> de celles-ci, de la motivation et de l' <b>esprit de collaboration</b> des personnes concernées, de la collecte et de la circulation des <b>informations</b> , du <b>climat</b> de l'entreprise, de la qualité des communications,...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comment acquérir ou améliorer son <b>efficacité</b> dans ces contrats ?</li> <li>– Quelles sont les <b>caractéristiques</b> qui régissent ces situations ?</li> <li>– Comment établir un <b>diagnostic</b> sur les problèmes qu'elles peuvent engendrer ?</li> <li>– Quelles <b>solutions</b> peuvent être apportées et suivant quelles méthodes ?</li> </ul>
	Ce séminaire se propose de présenter un certain nombre d'éléments de <b>réponse à ces questions</b> en termes de <b>concepts</b> et <b>d'outils</b> de management utilisés dans ce domaine particulier.
<b>Destinataires</b>	Ce séminaire s'adresse aux <b>dirigeants</b> et aux <b>cadres moyens</b> ayant une formation secondaire ou une expérience professionnelle équivalente.
<b>Méthode</b>	Ce séminaire comporte un certain nombre d' <b>exposés conceptuels</b> branchés en permanence sur la pratique et plusieurs <b>études de cas</b> adaptés à partir de situations vécues. Une place raisonnable est également donnée aux <b>échanges de vues</b> et aux <b>discussions de groupe</b> . Des notes de cours et d'études de cas sont remises aux participants.
<b>Langue</b>	Ce séminaire est animé en langue française.
<b>Lieu, date et horaire</b>	Chambre de Commerce de Luxembourg au Kirchberg, pendant 2 jours, au cours du mois de juin 1983. Le service de formation continue se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les dates précises. (Chambre de Commerce — tél. : 43 58 53)
<b>Frais d'inscription</b>	4000,— Flux par participant. Cette somme couvre l'entièreté des frais de séminaire, la documentation, les 2 déjeuners, les rafraîchissements, etc. Elle est payable à l'inscription.

## Programme

- Les types de réunions
- Les objectifs des réunions
- Les techniques de conduite de réunion
- La configuration des réunions
- Le déroulement et l'aboutissement des réunions.

Ce séminaire est animé par Jacques Grosjean. Juriste et Economiste de formation, ce dernier possède une expérience antérieure de plusieurs années en gestion du personnel, en organisation et en animation de séminaires de management. Il est actuellement Directeur en charge des Crédits Internationaux à la Banque Unie Est-Ouest S.A. Il est également Président de la Commission Formation Professionnelle de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois.

## Programme du cours KEPNER - TREGOE

### Objectifs

L'enseignement Kepner-Tregoe a pour but d'entraîner les cadres dans leurs activités d'analyse et de jugement.

L'accent n'est pas mis sur le contenu, mais sur la méthode.

La constatation, qui est le point de départ de la méthode KTA, est que toute personne intelligente possède un certain savoir-faire mental (intelligence propre et expérience), mais que ce savoir-faire est largement inconscient.

La session est une sorte de laboratoire d'entraînement à l'exercice de quatre responsabilités essentielles pour tout cadre :

**Identifier dans une situation complexe les préoccupations prioritaires et la méthode d'analyse appropriée à chacune d'elles :**

### Analyse de la Situation

Par « préoccupation » on entend la prise de conscience de tel ou tel besoin d'agir dans une situation donnée. Il s'agit d'obtenir les informations nécessaires pour évaluer chaque préoccupation. Les informations recueillies peuvent être classées selon trois critères :

- la gravité
- l'urgence
- la tendance ou degré d'évolution.

### Trouver la cause véritable d'un problème : Analyse du Problème.

Par « problème » on entend la divergence entre une « norme » spécifique et une « réalité » spécifique, divergence dont il faut trouver et vérifier la cause.

Avant d'en trouver la cause, la divergence doit être clairement définie et localisée en un endroit délimité dans l'espace et dans le temps.

Pour spécifier tout problème, il faut poser des questions précises dans les quatre secteurs suivants :

Demander - quoi - où - quand - combien

Ces quatre dimensions sont celles qui nous disent ce que le problème « Est ». Il est peut être très utile de spécifier ce que le problème « N'Est pas ».

Le fait de spécifier à la fois les dimensions « Est » et « N'Est pas » du problème nous conduit plus systématiquement vers la cause. La véritable cause d'un problème, en effet, est celle qui a des conséquences néfastes dans le « Est » et qui n'en a pas dans le « N'Est pas ».

### Prendre la décision la plus appropriée : Analyse de la Décision.

Avant de commencer l'Analyse de la Décision, il faut l'énoncer clairement et simplement. Ensuite il faut

- fixer les objectifs, c'est-à-dire identifier les résultats à obtenir et les ressources appropriées disponibles
- classer les objectifs en « Impératifs » et « Souhaités », les impératifs étant des catégories d'objectifs de la plus haute importance absolument nécessaires et mesurables, les souhaits des objectifs dont l'importance pour la prise de décision est pondérée au moyen de certains coefficients
- créer des alternatives
- comparer ces alternatives et éliminer celles qui ne conviennent pas du point de vue des « Impératifs ».
- choisir les meilleures alternatives comme décisions provisoires
- choisir l'alternative qui satisfait les objectifs « Souhaitables » et assure un équilibre optimum entre la satisfaction globale des Objectifs Souhaitables et les Conséquences Néfastes minima.

### S'assurer que la mise en oeuvre d'une décision déjà prise s'effectue dans de bonnes conditions : Analyse du Problème Potentiel.

Pour cela il faut déceler « ce qui pourrait aller de travers » et exposer le problème en termes spécifiques :

Pour chaque problème prévu évaluer sa Probabilité ou les risques qu'il a de se produire, et sa Gravité ou l'impact de ses conséquences s'il venait à se produire.

Déterminer la nécessité de réduire la menace ou d'accepter le risque. Si la menace est élevée, des Mesures Préventives s'imposent.

Si des mesures protectrices sont nécessaires, choisir une Action de Secours pour réduire la gravité des effets du problème. Prévoir un circuit d'information destiné à déclencher chaque Action de Secours envisagée.

En ce qui concerne les lieu, date et horaire de ce séminaire du septembre 1983, le service de la formation continue se tient à votre entière disposition pour vous renseigner sur les dates précises (Chambre de Commerce - t. : 43 58 53).

## « LA CONDUITE d'une NÉGOCIATION »

### Objectifs

La vie professionnelle est faite d'un **nombre important de négociations** ; entre collègues, entre partenaires sociaux, avec un client, avec un fournisseur...

Ces négociations constituent un des **éléments clés** de la fonction de cadre. En effet, leur **efficacité** a un impact essentiel sur la gestion de l'entreprise.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comment acquérir ou améliorer son <b>efficacité</b> dans ces situations ?</li> <li>– Quelles sont les <b>caractéristiques</b> qui régissent celles-ci ?</li> <li>– Comment établir un <b>diagnostic</b> sur les problèmes qu'elles peuvent engendrer ?</li> <li>– Quelles <b>solutions</b> peuvent être apportées et suivant quelles méthodes ?</li> </ul>
<b>Destinataires</b>	Ce séminaire s'adresse aux <b>dirigeants</b> et aux <b>cadres moyens</b> ayant une formation secondaire ou une expérience professionnelle équivalente.
<b>Méthode</b>	Ce séminaire comporte un certain nombre <b>d'exposés conceptuels</b> branchés en permanence sur la pratique et plusieurs <b>études de cas</b> adaptés à partir de situations vécues. Une place raisonnable est également donnée aux <b>échanges de vues</b> et aux <b>discussions de groupe</b> . Des notes de cours et d'études de cas sont remis aux participants.
<b>Langue</b>	Ce séminaire est animé en langue française.
<b>Lieu, date et horaire</b>	Chambre de Commerce de Luxembourg, au Kirchberg pendant 4 jours, au cours du mois d'octobre 1983. Le service de formation continue se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les dates précises. (Chambre de Commerce – t. : 43 58 53)
<b>Frais d'inscription</b>	8000,— Flux par participant. Cette somme couvre l'entièreté des frais de séminaire, la documentation, les 4 déjeuners, les rafraîchissements, etc. Elle est payable à l'inscription.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les éléments fondamentaux de toute négociation</li> <li>– La situation de négociation</li> <li>– Le comportement des individus et des groupes dans une situation de négociation</li> <li>– Les difficultés inhérentes à toute communication.</li> <li>– Les règles, les phases, les stratégies, la morale de la négociation</li> <li>– Le rôle du négociateur</li> <li>– Les aptitudes de base du négociateur</li> <li>– Les tactiques du négociateur.</li> </ul>

Ce séminaire est animé par Jacques Grosjean. Juriste et Economiste de formation, ce dernier possède une expérience antérieure de plusieurs années en gestion du personnel, en organisation et en animation de séminaires de management. Il est actuellement Directeur en charge des Crédits Internationaux à la Banque Unie Est-Ouest S.A. Il est également Président de la Commission Formation Professionnelle de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois.

## « L'art de l'exposé oral » ou « Comment faire une bonne présentation » ?

<b>Objectif :</b>	L'objectif de ce cours consiste à transmettre aux participants le savoir-faire et la confiance en soi, indispensable à la préparation et à la transmission d'un message, lors d'une présentation d'une conférence d'information d'un exposé
<b>Programme</b>	
<b>Introduction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Différents types d'exposés</li> <li>– Objectif d'un exposé</li> </ul>
<b>La préparation d'un exposé</b>	Définition des objectifs Collection d'idées et de données Sélection des idées clés Développement de l'exposé <ul style="list-style-type: none"> <li>– Disposition pédagogique des idées clés</li> <li>– Choix de la méthode de présentation et des moyens audio-visuels</li> <li>– Préparation des notes pour participants</li> </ul> Répétition de l'exposé Choix de la date et de l'heure de présentation Invitation des participants Préparation de la salle de conférence
<b>Aides audio-visuels</b>	Préparation du matériel audio-visuel Utilisation des moyens audio-visuels
<b>Entraînement pratique</b>	Présentation d'un sujet par chaque participant (20 min.) Enregistrement sur bande vidéo Observation et analyse de l'exposé par l'auditoire Visionnement de l'exposé.
<b>Destinataires</b>	Ce séminaire s'adresse à toute personne, qui dans le cadre de son occupation est obligée de transmettre des messages lors de présentations, de réunions d'information, ou d'exposés.
<b>Langue</b>	Animation en langue luxembourgeoise ou française selon la nationalité des participants.
<b>Lieu, date et horaire</b>	Chambre de Commerce de Luxembourg, Luxembourg, les 9, 10 et 11 novembre 1983 – langue luxembourgeoise. Les 23, 24 et 25 novembre 1983 – langue française. (de 08:30 à 17:00 heures)
<b>Frais d'inscription</b>	6.000,— Lfrs par participant.

Ce séminaire est animé en langue française par P. Lutgen, Employee Relations Manager, Du Pont de Nemours et en langue luxembourgeoise par W. Betzen, Personnel Development Supervisor, Dupont de Nemours.

# Prise de position sur le sujet de la réforme de l'assurance maladie

Les organisations patronales soussignées rappellent que lors de la Table Ronde médico-sociale en juin 1982, sous la présidence de Monsieur le Président du Gouvernement, les partenaires sociaux avaient refusé les propositions du Gouvernement de relever les taux de cotisation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 82 en vue d'un assainissement des caisses de maladie. En effet, les partenaires sociaux avaient exigé qu'avant d'envisager une augmentation des charges de cotisation, il conviendrait d'épuiser toutes les mesures d'économie et de suppression d'abus en matière de prestations en nature des régimes des caisses de maladie. Le Gouvernement s'était déclaré d'accord à renoncer aux mesures envisagées et avait confié à une commission spéciale d'examiner les multiples aspects de réforme et de lui soumettre pour novembre 1982 des propositions concrètes.

Une commission quadripartite, composée de représentants des employeurs, des salariés, des fournisseurs de soins de santé et du Gouvernement, a ensuite analysé les possibilités de réforme et d'assainissement. Devant le refus du corps médical de contribuer de façon concrète à l'effort visant une réduction de certaines positions de tarifs surfaits, d'une part, et en raison du manque de collaboration directe des représentants gouvernementaux, d'autre part, les partenaires sociaux ont pris l'initiative d'élaborer un mémoire spécifique en vue d'un assainissement financier des caisses d'assurance maladie. Ce mémoire a été déposé le 25 octobre 1982 et il prévoit un plan d'ensemble de réformes, cohérent et équilibré.

En quelques mots, l'enjeu considérable de ces mesures peut être résumé comme suit :

pendant les 4 années à venir, trouver des ressources et réduire les frais pour un montant agrégé de 3/4 de milliard de Francs par an pour résorber le déficit accumulé et pour freiner la croissance des coûts des soins de santé  
quant au régime de croisière, c'est-à-dire, après résorption du déficit accumulé estimé à 1 milliard de Francs à la fin de cette année, rédui-

re les frais à charge des caisses d'environ 1/2 milliard de Francs par an.

Dans le cadre de la loi budgétaire, le Gouvernement a repris certaines dispositions de ce paquet global de réformes. Tout en approuvant l'effort d'économie sous-jacent à certaines de ces mesures de réforme, les organisations patronales soussignées regrettent que le Gouvernement n'ait pas, au préalable, discuté de façon approfondie ses propositions de réforme avec les partenaires sociaux avant de les transmettre aux instances législatives. En outre, les organisations patronales soussignées expriment leur désapprobation au sujet des mesures suivantes, préconisées par le Gouvernement :

a) Conformément aux études faites par la commission, les réformes de l'assurance maladie auraient dû se concentrer sur les mesures d'économie avant de recourir à des solutions de facilité augmentant tant la charge fiscale que para-fiscale de notre économie. En ce sens, les organisations patronales soussignées ne peuvent exprimer que leur consternation devant le relèvement du plafond cotisable entrepris par le Gouvernement, mesure qui tout en créant environ 100 Mio de recettes nouvelles aux caisses de maladie, grèvera certainement la compétitivité de notre économie. Cette mesure va d'ailleurs à l'encontre des intentions manifestées par le Gouvernement pour réduire la charge fiscale et para-fiscale, déjà excessive dans notre pays.

Cette initiative de relever le plafond est également contraire aux engagements pris par les trois partenaires au sein du comité de coordination tripartite stipulant le refus de toute mesure susceptible de créer des charges nouvelles aux entreprises, et ce précisément en vue de sauvegarder leur compétitivité et, partant, l'emploi.

Par ailleurs, il est assez paradoxal que le relèvement du plafond cotisable amènera des ressources nouvelles considérables dans des régimes d'assurance maladie dégageant actuellement encore un excédent financier. De ce fait, les mesures de relèvement

du plafond constituent un transfert de revenus du secteur des services vers d'autres secteurs afin de combler le déficit financier accumulé avant tout par certains tarifs surélevés et par une consommation excessive de soins de santé.

Enfin, et au cas où les mesures préconisées par les partenaires sociaux se seraient encore avérées insuffisantes pour faire sortir nos régimes d'assurance maladie de leur crise financière, les organisations patronales soussignées auraient préféré l'introduction d'une franchise pour le remboursement des frais de santé, excepté pour les frais en cas d'hospitalisation. Un tel mécanisme de franchise aurait signifié que les frais engagés ne seraient remboursés par les caisses de maladie que si ces montants, cumulés au cours d'une année, dépassent un seuil de référence —appelé franchise—, à fixer en fonction du niveau de rémunération de l'assuré. Un tel mécanisme, s'inscrit dans l'esprit des propositions de réforme élaborées en 1970 par le Conseil économique et social sur l'assurance maladie. La franchise aurait permis une sensibilisation accrue des assurés sur leur coût de santé, ainsi qu'une contribution solidaire des assurés en fonction du niveau de leurs revenus cotisables.

b) Les représentants des partenaires sociaux au sein de la commission d'étude sus-mentionnée avaient formulé des propositions très concrètes pour ce qui est de l'effort à fournir par le corps médical et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983. Les organisations patronales soussignées regrettent que le Gouvernement n'ait prévu la mise en vigueur de telles mesures dès le début 1983.

En ce sens, les représentants des organisations patronales soussignées insistent pour que des mesures de négociation concrètes et efficaces soient engagées de suite avec les représentants du corps médical, afin que l'effort demandé au corps médical dans l'assainissement des caisses de maladie se concrétise le plus rapidement possible à l'instar des efforts exigés des partenaires sociaux.

c) Les partenaires sociaux avaient proposé que le Gouvernement, qui ti-

ra des avantages budgétaires manifestes à la suite de l'application des projets de réforme sus-mentionnés, contribue également à la résorption du déficit accumulé au 31 décembre 1982. Les employeurs regrettent que le Gouvernement ait rejeté toute participation financière directe dans le rétablissement de l'équilibre financier des caisses de maladie, notamment eu égard à sa responsabilité dans l'accumulation du découvert actuel.

d) Les propositions élaborées par les partenaires sociaux constituaient un paquet de réformes global et équilibré. Les organisations patronales soussignées ne comprennent pas que le Gouvernement ait pris des initiatives unilatérales sans consulter au préalable les parties concernées.

e) Dans le mémoire approfondi, élaboré par les partenaires sociaux, les mesures de réformes financières mentionnées ci-avant, étaient accompagnées de nombreuses autres propositions de réforme concrètes en vue d'améliorer la gestion de notre système de protection de la santé et en vue d'abolir de nombreux abus qui s'étaient glissés progressivement dans nos régimes d'assurances maladie. L'effort est à poursuivre et il est vivement recommandé au Gouvernement de faire dresser un inventaire complet de ces propositions avancées au sein de la commission d'études et de prévoir un plan de mise en application progressif mais efficace de ces mesures.

En conclusion :

1) Les organisations patronales soussignées exigent que le plafond cotisable en assurance maladie soit ramené, à brève échéance et au plus tard au 30 juin 1983 de cinq fois à quatre fois le salaire social minimum.

2) Elles insistent pour que l'effort demandé au corps médical dans l'assainissement financier des caisses de maladie se concrétise le plus rapidement possible et que leur contribution pour l'année à venir soit effectivement équivalente à 0,24 pour cent de la masse salariale cotisable de l'exercice 1982, quel que soit le moment de la mise en vigueur des nouveaux tarifs.

3) En outre, elles demandent que le Gouvernement assure sa part réelle dans la résorption du déficit accumulé au 31 décembre 1982, et ce en affectant une part des économies qu'il réalisera dans le cadre des mesures de réformes, préparées par les partenaires sociaux et reprises partiellement par lui.

4) Le volet financier de la réforme de l'assurance maladie — prestations en nature — devra être complété par une amélioration de la gestion de notre système de protection de santé et par une suppression des abus. En conséquence, les organisations patronales soussignées jugent indispensable que le Gouvernement dresse une synthèse de toutes les propositions de réforme avancées au sein de la commission d'études et veille à leur réalisation concrète et efficace.

**Chambre de Commerce**  
**Chambre des Métiers**  
**Association des banques et banquiers**  
**Confédération du Commerce luxembourgeois**  
**Fédération des artisans**  
**Fédération des industriels luxembourgeois**  
**Groupement des industriels sidérurgiques**  
**Horesca**

## Information

### Autobahn Trier - Luxembourg

Dieser Tage wurde zwischen der Bundesrepublik Deutschland und Luxemburg ein Abkommen über den Bau einer Autobahnbrücke über die Sauer unterzeichnet.

Für die Planung und den Bau der Brücke sowie für das Studium des Projektes und die Verdinggabe der einzelnen Bauarbeiten ist die Bundesrepublik Deutschland verantwortlich ; Luxemburg muß ein Drittel zu den Baukosten beitragen.

Die von unserem Außenministerium, in Kooperation mit dem Ministerium für öffentliche Bauten, und der BRD ausgehandelte Konvention sieht vor, daß die Grenzbrücke auf dem Gebiet der Gemeinde Mertert bzw. Langsur erstellt wird und somit die direkte Verbindung zwischen der Autobahn Koblenz - Trier - Langsur auf bundesdeutscher Seite und der Autobahn Luxemburg - deutsche Grenze gewährleistet. Es sei in diesem Zusammenhang darauf hingewiesen, daß auf der luxemburgischen Seite bereits zwei Teilstücke dieser Autobahn im Bau sind und zwar von Senningerberg nach Niederanven und von Potoschberg bis zur deutschen Grenze oberhalb Wasserbillig.

### Réglementation concernant les transports de marchandises par route en Norvège

Il est porté à la connaissance des entreprises intéressées qu'une nouvelle réglementation concernant les poids maxima par essieu et les longueurs maxima des véhicules autorisés à circuler sur les routes nationales en Norvège est en vigueur à partir du 1er janvier 1983.

Pour des raisons d'ordre technique, il n'est pas possible de reproduire dans notre bulletin la carte routière spéciale de la Norvège qui visualise l'application des nouvelles dispositions sur les différents tronçons de route. Aussi les entreprises intéressées sont-elles priées de bien vouloir consulter la documentation y relative, qui est tenue à leur disposition à la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

### Club des Exportateurs

Les prochaines réunions auront lieu :

Lundi, le 7 mars 1983

Lundi, le 5 avril 1983

de 17.00 à 19.00 heures dans la cafétéria située au 4e étage de l'Hôtel de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés sont priés de s'adresser à la Chambre de Commerce, Tél : 43 58 53

# Dritter Fünfjahresplan für die Fremdenverkehrsinfrastruktur

Ähnlich wie bei den zwei vorhergehenden Plänen soll die Regierung mit diesem Projekt ermächtigt werden, die Ausführung eines 3. Fünfjahresplans (vom 1.1.1983 bis zum 31. Dezember 1987) bis zu einem Gesamtbetrag von 400 Mio Franken zu subventionieren; wie in der Vergangenheit auch soll besagte Summe entsprechend den verfügbaren Haushaltsmitteln in Jahresraten abgewickelt werden, deren Betrag im jeweiligen Staatshaushaltsgesetz festgelegt wird.

Die fühlbare Aufstockung des zur Verfügung gestellten Gesamtbetrags, im Vergleich zu den bereits genannten beiden vorhergehenden Plänen, darf als durchaus gerechtfertigt beurteilt werden, da nicht nur den ansehnlichen Aufwärtsbewegungen des Baukostenindex, sondern auch der steigenden Zahl der Bezugsberechtigten Rechnung getragen werden muß.

Das Projekt versetzt die Regierung in die Lage, einerseits ihre im Bereich der eigentlichen Fremdenverkehrsinfrastruktur geplante Expansionspolitik fortzusetzen und, andererseits, gleichzeitig wesentliche Bestandteile unseres kulturellen Erbgutes zu bewahren und umfassenderen Bevölkerungsschichten zugänglich zu machen.

Die kontinuierliche Ausweitung des Fremdenverkehrsgewerbes stellt in unserer Gesamtwirtschaft ein bedeutendes Element dar und ist in der Lage, in der jetzigen Krisenzeit, zur Schaffung und Aufrechterhaltung sicherer Arbeitsplätze beizutragen.

Der folgende Originaltext gibt die wichtigsten Bestimmungen des großherzoglichen Beschlusses vom 27. Januar 1983 bezüglich der Modalitäten für Kapitalzuschüsse für die Fremdenverkehrsinfrastruktur und die Erhaltung unseres kulturellen Erbgutes wieder.

**Règlement grand-ducal du 27 janvier 1983 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital, prévues par la loi du 14 décembre 1982 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième pro-**

**gramme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et destinées à l'aménagement de gîtes ruraux ainsi qu'à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pourront bénéficier de subventions en capital les personnes qui, dans des régions rurales, procèdent à des investissements ayant pour objet une transformation partielle ou complète de leur habitation ou de leur exploitation agricole en entreprise d'hébergement d'au moins trois chambres répondant aux exigences du confort moderne.

**Art. 2.** Les communes, les syndicats d'initiative et autres associations sans but lucratif ainsi que les particuliers pourront bénéficier de subventions en capital s'ils procèdent à ces investissements qui ont pour objet des mesures de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel.

**Art. 3.** Le montant de la subvention en capital alloué à un particulier pour l'aménagement d'une entreprise d'hébergement ou la mise en valeur touristique du patrimoine culturel ne pourra dépasser quinze pour cent du coût total des investissements.

Le montant de la subvention en capital alloué à une commune, à un syndicat d'initiative ou à une autre association sans but lucratif dans l'intérêt de la mise en valeur touristique du patrimoine culturel ne pourra dépasser

quarante pour cent du coût total des investissements.

**Art. 4.** Les demandes en obtention des aides susvisées, qui sont à présenter avant le commencement des investissements, seront examinées par une commission dont la composition et le fonctionnement seront déterminés par règlement ministériel. Cette commission pourra s'entourer de tous renseignements jugés utiles, prendre l'avis d'experts et entendre les requérants en leurs explications orales.

**Art. 5.** Les bénéficiaires de subventions en capital perdront dans les proportions déterminées ci-dessous les avantages qui leur ont été consentis si, avant l'expiration d'un délai de dix ans à partir de l'octroi de l'aide, ils aliènent les investissements en vue desquels l'aide de l'État a été accordée ou s'ils ne les utilisent pas ou cessent de les utiliser aux fins énoncées aux articles 1 et 2 du présent règlement. Dans ces cas les bénéficiaires devront rembourser :

a) l'intégralité de la subvention en capital si l'aliénation des immeubles dont s'agit a lieu avant l'expiration d'un délai de cinq ans, à compter à partir de l'octroi de l'aide ;

b) la moitié de la subvention en capital diminuée d'un dixième de cette même subvention pour chaque année d'utilisation, si l'aliénation des immeubles dont s'agit a lieu après l'expiration d'un délai de cinq ans, à compter à partir de l'octroi de l'aide.

## La Chambre de Commerce est à votre service :

- Consultations juridiques gratuites
- Renseignements commerciaux
- Informations sur le commerce extérieur
- Documentation économique
- Formation professionnelle
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises.

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

# Verbesserte Rahmenbedingungen für Belgiens Wirtschaft

Neue Steuerbroschüre der DE-BE-LUX-Handelskammer zur Orientierung der Wirtschafts-Änderung bei der Mehrwertsteuer zum 1.1.82.

Die belgische Regierung hat im Laufe des Jahres 1982, vor allem in Ausführung des Vollmachtengesetzes, umfangreiche, teilweise als sensationell empfundene Maßnahmen im steuerlichen Bereich getroffen. Ziel dieser Änderung ist es die Unternehmen zu entlasten und die Schaffung von Risikokapital zu fördern. Aus der Flut der Änderung seien hier auszugsweise erwähnt :

- Herabsetzung der Körperschaftssteuer ;
- Befreiungen für bestimmte Veräußerungsgewinne ;
- Befreiungen von Dividenden von der Körperschaftssteuer und der Einkommensteuer der natürlichen Personen im Falle von Kapitalerhöhungen und Neugründungen ;
- Freibeträge bei der Einkommensteuer für den Kauf von Aktien oder Geschäftsanteilen ;
- Abzüge für Investitionen.

Wie die neuesten Statistiken zeigen, haben offensichtlich diese Maßnahmen zu einem deutlichen Anstieg der Investitionen geführt.

Als Hilfestellung für Unternehmen, die am Belgien-Geschäft beteiligt sind oder in Belgien Investitionen planen bzw. durchgeführt haben, hat die Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer soeben die **dritte, überarbeitete Auflage ihrer Steuerbroschüre** herausgegeben.

Diese Publikation behandelt insbesondere die für ausländische Lieferanten und Investoren wesentlichen Aspekte. So ist neben der Einkommen- und Körperschaftssteuer ein breites Kapitel der belgischen Mehrwertsteuer gewidmet. Neu aufgenommen wurde ein Kapitel über die jüngsten steuerrelevanten Maßnahmen zur Förderung der Investitionen.

Autor der 72-seitigen Publikation ist Professor Dr. A. Tiberghien (deutsche Fassung Klaus Drossard). Die Broschüre kann bei der Deutsch-Belgisch-Luxemburgischen Handelskammer, Cäcilienstraße 46, 5000 Köln 1, oder Rue du Commerce/Handelsstraat 20-22, B - 1040 Bruxelles/Brüssel, bezogen werden.

Der Preis beträgt DM 38,- (für Mitglieder der DE-BE-LUX Handelskammer DM 20,-).

## DIE BELGISCHEN STEUERN

– dritte, überarbeitete und erweiterte Auflage –

von Prof. Dr. A. Tiberghien, Fiscale Hogeschool, Brüssel  
(Deutsche Fassung : Klaus Drossard)

Umfang : 72 Seiten

Herausgeber : DEBELUX-Handelskammer

<p><b>COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG</b></p> <p>TOUS LES SERVICES D'UNE <b>FIDUCIAIRE</b> COMPÉTENTE ET AVANCÉE</p>		<p><b>TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG</b></p> <p>UNE ORGANISATION MONDIALE POUR L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES</p>
<p><i>Registre de Commerce de Luxembourg :</i> A-26425</p>		<p><i>Renseignements :</i> Mme Josette MULLER, Dir. Admin.</p>
<p><b>Téléphone :</b> 2 02 98 (5 lignes) 47 41 64 (5 lignes)</p>	<p><b>Bureaux :</b> 82, avenue Victor Hugo <b>LUXEMBOURG</b></p>	<p><b>Télex :</b> 1856 TOSON LU</p>

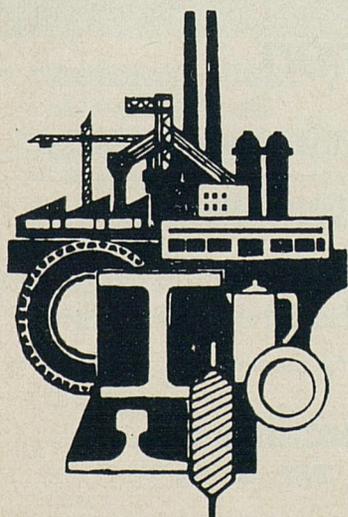
## Liquidations et ventes spéciales

Les déclarations de liquidation introduites sur base de l'article 6 du règlement grand-ducal du 23 décembre tel qu'il a été modifié et répondant aux conditions légales, ont été enregistrées à la Chambre de Commerce.

Entreprise	Durée maximale	Motif de liquidation
Royal Möbel S.à r.l. 5-7, place Benelux <b>Esch-sur-Alzette</b>	14.12.82 - 13.12.83	Cessation totale
Boutique Royale 17, avenue Monterey <b>Luxembourg</b>	15.12.82 - 14.12.83	Cessation totale
Epicerie Reding-Kunsch 14, rue d'Oetrange <b>Canach</b>	07.12.82 - 06.12.83	Cessation totale
Sinico-Adamy Germaine Horlogerie-Bijouterie 9, Michel Rodange <b>Differdange</b>	17.12.82 - 16.12.83	Cessation totale
Mme Sonja Thillens Magasin de Chaussures rue Nic Kreins <b>Wiltz</b>	10.12.82 - 09.03.83	Transformations immobilières
Epicerie Baldassini-Hermes 59, rue de la Libération <b>Esch-sur-Alzette</b>	15.01.83 - 14.01.84	Cessation totale
Mme Dominicy-Schiltz 52, avenue de la Libération <b>Schifflange</b>	17.01.83 - 16.01.84	Cessation totale
Mme Galle-Dange 50, avenue G.-D. Charlotte <b>Dudelange</b>	24.01.83 - 23.04.83	Transformations immobilières
La Mine d'Or S.à r.l. Centre Nobilis 47, avenue de la Gare <b>Luxembourg</b>	15.02.83 - 14.05.83	Transformations immobilières
Larosa Vending System S.à r.l. Confection-Chemiserie 135, rue de Soleuvre <b>Differdange</b>	01.02.83 - 30.04.83	Déménagement
Le Meuble Artisanal 30, rue des Romains <b>Strassen</b>	13.01.83 - 12.04.83	Transformations immobilières
Mme Balt. Noé-Malget Maison 1 <b>Hoffelt</b>	10.01.83 - 09.01.84	Cessation totale
Boutique Pitchoum S.à r.l. 3, rue des Capucins <b>Luxembourg</b>	28.01.83 - 27.01.84	Cessation totale
Mme P. Reuland-Jung 1, rue de la Paix <b>Schifflange</b>	15.01.83 - 14.01.84	Cessation totale
Reichert Spiel-Freizeit-Hobby GmbH 47, avenue de la Gare <b>Luxembourg</b>	24.01.83 - 23.01.84	Cessation totale
Monsieur S. Waldbillig Photo Studio Sterba 4, rue Ste Catherine <b>Grevenmacher</b>	01.01.83 - 31.12.83	Cessation totale
Boutique Emmanuel De... 25, rue des Capucins <b>Luxembourg</b>	08.12.82 - 07.03.83	Liquidation partielle
Fabrique de meubles Closenera 17, route Principale <b>Bettborn</b>	03.12.82 - 02.03.83	Transformations immobilières
Boutique Arcadia S.à r.l. 69, Grand-rue <b>Ettelbruck</b>	06.12.82 - 05.03.83	Transformations immobilières

## Foires et Expositions / Mars-Avril 1983

- |                |   |                 |   |
|----------------|---|-----------------|---|
| 3. - 8.3.1983  | VALENCIA<br>Cevider<br>Salon International de Céramique,<br>Verrerie et des Articles de Décora-<br>tion<br>Tél.: 96/340 10 11 | 6. - 13.3.1983  | PARIS<br>Avec<br>Salon International Audiovisuel et<br>Communication<br>Tél.: 01/50 51 317  |
| 5. - 6.3.1983  | LONDRES<br>Foire du Vin<br>Tél.: 0734/48 17 13  | 6. - 13.3.1983  | PARIS<br>Festival International du Son et Sa-<br>lon de la Haute-Fidélité de l'Image<br>Vidéo<br>Tél.: 01/50 51 317                         |
| 6. - 9.3.1983  | DÜSSELDORF<br>Igedo<br>136e Salon International du Prêt-à-<br>Porter Féminin<br>Tél.: 0211/45 07 71                           | 7. - 09.3.1983  | ROTTERDAM<br>Spovak<br>Salon de Printemps<br>Tél.: 010/15 21 87   |
| 6. - 7.3.1983  | BERN<br>Exposition Internationale d'Echan-<br>tillons de Chaussures<br>Tél.: 01/47 57 19                                      | 8. - 12.3.1983  | BRUXELLES<br>Secura<br>Salon de Sécurité<br>Tél.: 2/21 81 401   |
| 6. - 9.3.1983  | DUBLIN<br>Salon de Printemps du Cadeau<br>Tél.: 69 40 22  | 8.3. - 2.4.1983 | LONDRES<br>Exposition des Arts Ménagers<br>Tél.: 01/22 29 341   |
| 6. - 9.3.1983  | GRENOBLE<br>Sig<br>Salon Professionnel International<br>des Articles et de la Mode des<br>Sports d'Hiver<br>Tél.: 76/09 80 26 | 9. - 12.3.1983  | COLOGNE<br>Salon International de la Quincaille-<br>rie Outillage, Serrures + Ferrures,<br>Bricolage, Articles Ménagers<br>Tél.: 0221/82 11 |
| 6. - 9.3.1983  | LAUSANNE<br>Spiso<br>Exposition Jouet, Souvenirs et Arti-<br>cles de Bricolage<br>Tél.: 021/21 31 11                          | 10. - 13.3.1983 | CASABLANCA<br>Satec<br>Exposition des Textiles et de la Ma-<br>roquinerie<br>Tél.: 212/26 04 71   |
| 6. - 13.3.1983 | PARIS<br>Salon International de la Motocul-<br>ture de Plaisance et du Jardinage<br>Tél.: 01/78 51 110                        | 16. - 20.3.1983 | KORTRIJK<br>Interfreez<br>Salon International Professionnel<br>des Produits Frigorifiques<br>Tél.: 056/21 55 51                             |



### Le Grand-Duché de Luxembourg Petit pays au vaste rayonnement économique

#### OFFRE:

- SES PRODUITS SIDERURGSIQUES
- SON MATERIEL D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL
- SES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- SES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGER
- SES PRODUITS CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES
- SES BIENS DE CONSOMMATION

Pour tous renseignements s'adresser au  
SERVICE DE LA COMMERCIALISATION de la PRODUCTION-  
EXPORTATION

19, boulevard Royal, LUXEMBOURG  
Ø 47 94 325

- |                  |   |                 |   |
|------------------|---|-----------------|---|
| 16. – 20.3.1983  | SAARBRÜCKEN<br>Freizeit<br>Salon Voyage, Loisirs et Récréation<br>Tél.: 0681/53056  | 20. – 23.3.1983 | PARIS<br>Journées de la Mode<br>Tél.: 01/5051437  |
| 16. – 22.3.1983  | BARCELONA<br>Hispack<br>Salon International de l'Emballage,<br>du Conditionnement, du Plastique et<br>du Caoutchouc<br>Tél.: 93/2233103 | 20. – 23.3.1983 | MUNICH<br>Mode-Woche-München<br>Salon International du Prêt-à-Porter<br>Tél.: 089/503031              |
| 17. – 20.3.1983  | SALZBURG<br>Immobilienmarkt<br>Exposition de l'Immobilier<br>Tél.: 0222/722175  | 20. – 24.3.1983 | LONDRES<br>Exposition de Joaillerie et d'Argent<br>Sterling<br>Tél.: 01/4937628                       |
| 17. – 20.3.1983  | VIENNE<br>Salon de la Maroquinerie et des Ar-<br>ticles de Voyage<br>Tél.: 0222/9315240   | 22. – 26.3.1983 | FRANCFORT<br>Ish<br>Salon International Sanitaire-Chauf-<br>fage-Climatisation<br>Tél.: 0611/75751    |
| 19. – 20.3.1983  | VIENNE<br>ÖSMU<br>Salon Autrichien de la Chaussure<br>Tél.: 0222/9315240  | 23. – 25.3.1983 | KARLSRUHE<br>Tele<br>Salon de Télécommunication<br>Tél.: 0621/26851                                   |
| 19. – 24.3.1983  | LYON<br>Construbat<br>Exposition du Matériel et des Maté-<br>riaux pour le Bâtiment et le Second-<br>Oeuvre<br>Tél.: 07/8892133         | 23. – 26.3.1983 | DÜSSELDORF<br>Vat<br>Salon professionnel International de<br>la Sous-Traitance<br>Tél.: 030/914914-NL |
| 19. – 27.3.1983  | BRUXELLES<br>Foire Internationale de Bruxelles<br>Tél.: 2/4784860   | 25. – 28.3.1983 | PARIS<br>Fast food<br>Salon du fast food<br>Tél.: 01/2806400  |
| 19. – 27.3.1983  | BRUXELLES<br>Vakanti<br>Salon de Tourisme, Yachting, Cara-<br>vanning, Motorhome, Camping,<br>Sports, Photographie<br>Tél.: 2/4274250   | 26. – 28.3.1983 | DÜSSELDORF<br>Gds<br>Salon International de la Chaussure<br>Tél.: 0211/45601                          |
| 19.3. – 4.4.1983 | LIEGE<br>Salon des Arts Ménagers et du Bri-<br>colage<br>Tél.: 3241/271934  | 23. – 27.3.1983 | PARIS<br>Sif<br>Salon International des Industries<br>de la Fourrure<br>Tél.: 01/5051437              |

Pour tous renseignements complémentaires et pour toutes informations au sujet d'autres foires, la Chambre de Commerce se tient à votre disposition.

En ce qui concerne les dates indiquées, nous vous prions d'en demander confirmation auprès de l'organisateur avant votre départ.

## *Sie investieren in Ihrem Unternehmen*

Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.

Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.

Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

**Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s. c.**  
Boîte postale 1503 LUXEMBOURG, Tél.: 43 58 53

## Offres et Propositions

### Exportations – Autriche

Firme autrichienne s'intéresse à la vente de denrées alimentaires et d'articles non-food.

Vereinigte Chemische Fabriken  
Kreidl, Rutter & Co.  
Postfach 85, Siegfriedgasse 23  
A – 1211 WIEN

### Importations – Grèce

Sociétés grecques désirant exporter leurs produits vers le Luxembourg.

– PLANTES AROMATIQUES ET  
PHARMACEUTIQUES DE CRETE  
Paul FLOURIS  
Skra 43, Kallithea  
ATHENES – Grèce  
Tel. : 95 86 601

– GOLDEN COFFEE  
G. DRITSAS & Co.  
Florinis 11 – Moschato  
ATHENES – Grèce  
Tel. : 48 23 867, 48 23 868  
Telex : 21.1089 (DRIT GR)

– ELVITEX S.A.  
Industry of ready-to-wear  
30, rue Venizelou Nea Ionia  
ATHENES – Grèce  
Tél. : 01/277.55.99  
Telex : 21-9207 gepe gr.

– AKROPOLIS Marble Company  
M. Leonidas Lambropoulos  
Leoforos Athinon 119,  
AIGALEO – ATHENES – GRÈCE  
Telex : 219492 tscm gr

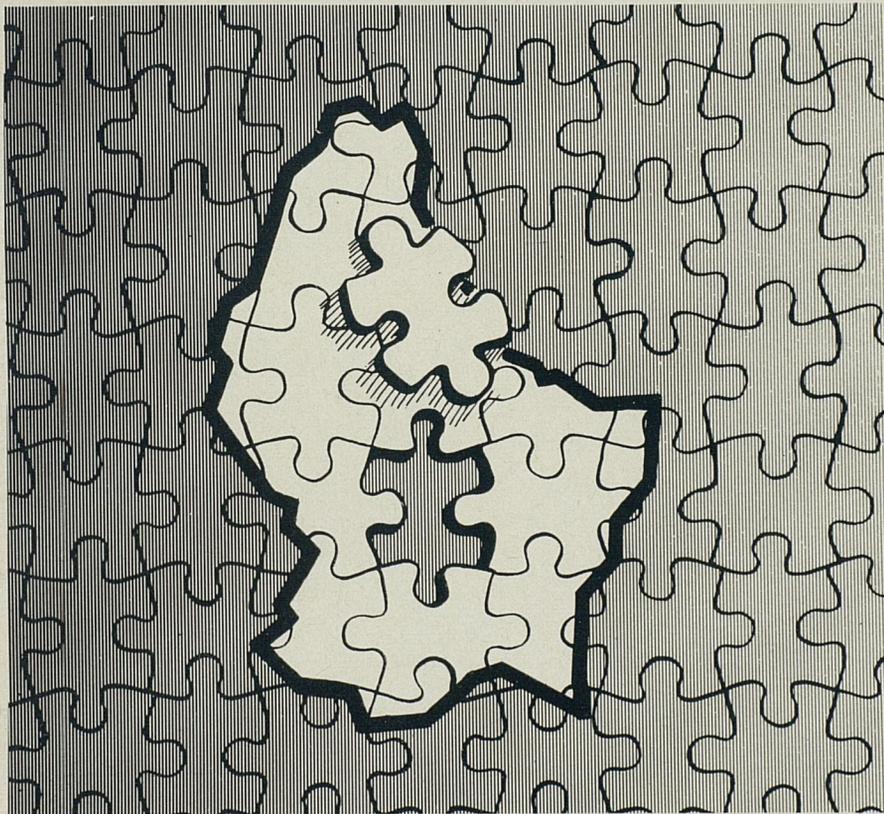
### Exportations – U.S.A.

Société désire la représentation de  
– produits alimentaires  
MILNOR SALES AGENCY  
1008 Clay St.  
KENNER, LOUISIANA 70062  
U.S.A.

### Exportations – U.S.A.

Société américaine souhaite entrer en contact avec exportateurs de :  
– matériel de construction  
– biens d'alimentation  
INTERCONTINENTAL  
COMMODITIES CORPORATION  
P.O. Box 1395  
BOSTON, MA 02205  
U.S.A.

## Un élément vous manque?



## Ne cherchez plus!

1983, l'année de la LIGNE BLEUE, l'annuaire du marché luxembourgeois. La LIGNE BLEUE c'est le commerçant, l'artisan, l'industriel, le consommateur.

**La LIGNE BLEUE c'est vous, c'est nous tous.**

Et un clin d'oeil vous trouverez toutes les informations commerciales nécessaires et utiles dans la vie quotidienne. 140.000 exemplaires de la LIGNE BLEUE seront distribués gratuitement à tous les ménages, afin qu'à l'avenir aucun élément du marché luxembourgeois ne leur manque.

La LIGNE BLEUE sera éditée par

«Votre orientation dans l'information.»

# KOMPASS

KOMPASS LUXEMBOURG s.à r.l.  
13, rue de Mühlenbach - 2168 Luxembourg - Tél.: 2 02 09



### Exportations – Bahrein

Société désire entrer en contact avec exportateurs de produits alimentaires et de produits de nettoyage  
NEW TRADING AGENCIES  
P.O. Box 863  
MANAMA  
BAHRAIN

### Vertreter gesucht in Luxemburg

– Wild Turkey Bourbon  
– Wild Turkey Liqueur  
AUSTIN NICHOLS & Co. Inc.  
Distillers & Importers of  
Fine Wines and Spirits  
1290 Avenue of the Americas  
NEW YORK, New York 10104  
U.S.A.

### Vertreter gesucht in Luxemburg

Wasch-, Reinigungs- und Bodenpflegemittel für Großabnehmer  
FADOSA  
Fabrikation chem.-techn. Produkte  
GmbH.  
Hauptstraße 152  
D – 6607 QUIERSCHIED/SAAR  
La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg décline toute responsabilité en ce qui concerne les offres et propositions.

**En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.**

Chambre de Commerce  
B.P. 1503  
Luxembourg  
Tél. 43 58 53

# BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

1856-1981  
125 ans BIL

La plus ancienne banque luxembourgeoise  
50 agences dans tout le pays

